

1974-2002, les mutations de l'immigration ouest-africaine

Parmi les immigrés d'Afrique de l'Ouest, dans les années qui ont suivi la fermeture des frontières, la socialisation des hommes seuls n'a pu se faire que par le biais du travail ou au sein des foyers. Ensuite, avec le regroupement familial, l'intégration de ces migrants est passée par la vie associative, dynamisée par le rôle social des femmes puis par les luttes des "sans-papiers". Victimes de ségrégations multiples, les ressortissants d'Afrique subsaharienne n'ont pas attendu qu'elle les invite pour forcer la main de la démocratie française, en interrogeant l'essence même de la citoyenneté et en revendiquant l'égalité entre nationaux et étrangers.

Les ordonnances de 1945 qui déterminèrent les conditions d'acquisition de la nationalité française, de l'entrée et du séjour des étrangers ne s'appliquèrent pas aux Africains, sujets puis, de par la Constitution de 1946, citoyens de l'Union française. Ils jouirent donc, en principe, d'un droit de libre circulation sur l'ensemble de ce qui constituait le territoire français. Avant les indépendances il n'y eut pas, à proprement parler, d'importantes migrations de travail, seules les élites politiques ou commerçantes circulaient entre la métropole et les territoires d'outre-mer. Ce sont elles qui, lors de l'accession à l'indépendance à la tête des jeunes États africains négocieront et obtiendront le maintien de la libre circulation de leurs ressortissants. Certains dirigeants politiques, tel le président sénégalais Léopold Sédar Senghor, mirent en avant leur citoyenneté française pour refuser toute mise en cause de ce régime privilégié. Pour l'État français, à l'époque, une telle reconnaissance participait du maintien de son influence dans la région. Le patronat, de son côté, ne voyait pas d'un mauvais œil la possibilité de diversifier les sources d'une main-d'œuvre non qualifiée nécessaire aux efforts de reconstruction d'après-guerre, et plus tard au développement de la production de masse.

Cette double préoccupation nationale et internationale entrera néanmoins en contradiction avec le souci de contrôler les entrées, qui se précisera avec la crise des années soixante-dix, crise économique mais aussi crise de l'État nation. Ce qui aurait pu être considéré comme l'amorce de la perpétuation d'un lien historique sur d'autres bases que la domination et l'exploitation – la réciprocité en l'occurrence – sera désormais considéré comme un privilège indu.

Dès lors, les gouvernements successifs n'auront de cesse d'intégrer ces populations migrantes "originaires des pays africains anciennement sous administration française", pour reprendre la catégorie de l'Insee, dans le droit commun régi par les ordonnances de 1945, sans cesse modifiées et complétées dans un sens toujours plus restrictif. Ces

par
Catherine Quiminal,
professeur à l'université
de Paris-VII,
chercheur à l'Urmis
et **Mahamet Timera**,
chercheur au Centre
d'études africaines,
EHESS, Paris



restrictions viseront de manière spécifique et sélective les migrants africains. Après la suspension de l'immigration économique en 1974, elles remettront en cause leur liberté de circulation et d'établissement, limiteront leur droit au séjour.

Des lois productrices d'irréguliers

La restriction du droit de vivre en famille touche particulièrement les immigrés africains. Venus en célibataires à la fin des années soixante, ils n'ont, pour la plupart, pas encore fait venir leurs familles en 1974. Fortement touchés par le chômage et le racisme, nombreux sont ceux qui ne remplissent aucune des conditions requises pour jouir de ce droit : revenu égal au Smig (salaire minimum interprofessionnel garanti, créé en 1950), logements en relation avec la taille de leur famille. Depuis 1993 et les "lois Pasqua", le regroupement familial doit s'effectuer en une seule fois. Il ne concerne que le conjoint et les enfants mineurs, ce qui vise et pénalise particulièrement les familles africaines.

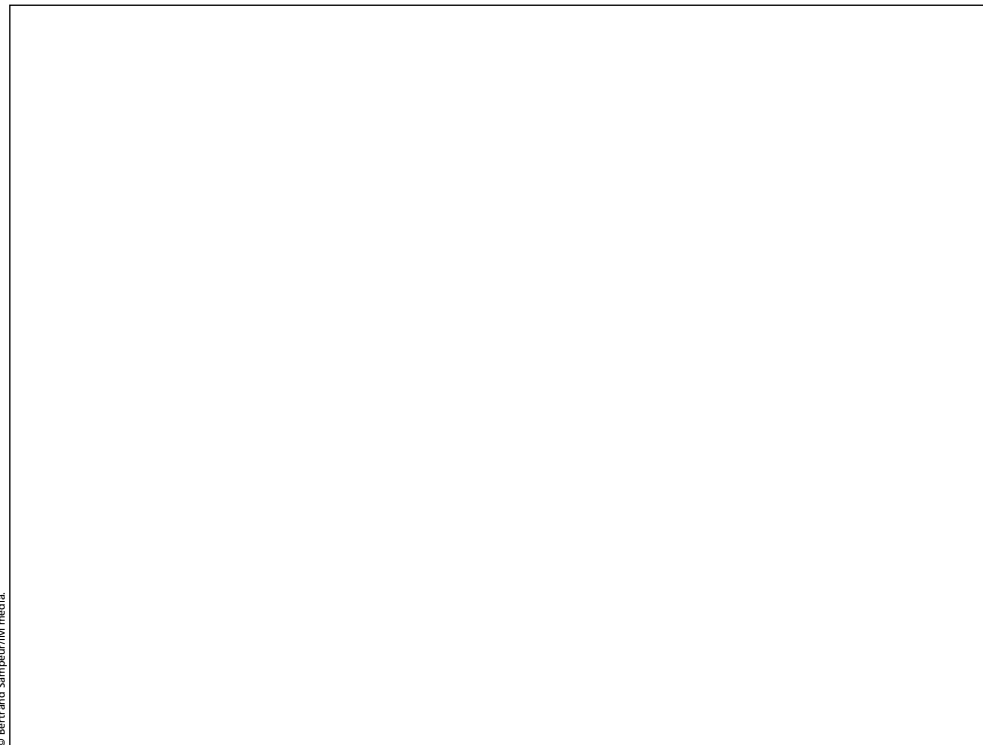
Les étudiants africains sont également sélectionnés de manière drastique et peu démocratique. Leur venue en France est conditionnée à l'obtention d'une bourse ou au moins à la preuve qu'ils disposent de revenus suffisants. Ils n'ont le droit de travailler qu'à partir de la deuxième année de présence en France et ce droit est limité à vingt heures hebdomadaires. Ils sont soumis à exigence de résultats, parfois appréciés par les préfetures contre l'avis des universitaires, faute de quoi leurs cartes de séjour ne sont pas renouvelées. On les soupçonne d'être de faux étudiants ou de projeter de s'installer après leurs études. L'argument selon lequel la France n'entend pas participer à l'abandon de leur pays par les cadres africains n'est pas recevable. La plupart des pays africains, malgré les besoins réels, n'ont pas d'emploi pour ces diplômés.

Si l'instauration des visas, en 1986, est dans un premier temps généralisée à tous les pays hors Europe pour ne pas heurter ceux qui sont réellement visés, assez rapidement les ressortissants des pays riches en sont dispensés (les USA, les pays de l'OCDE dans leur totalité), alors que les conditions d'obtention sont de plus en plus discriminantes et contrôlées pour les ressortissants des États d'Afrique. Les pièces requises sont nombreuses : preuve que l'on dispose d'un revenu suffisant pour le séjour prévu, garantie de rapatriement, certificat d'hébergement dûment visé par le maire de la commune de l'hébergeant. En l'absence de ces pièces, le candidat à l'entrée peut être refoulé à la frontière par les autorités de police ou d'immigration.

Les démarches pour obtenir un visa demandent une obstination sans relâche : il faut attendre plusieurs jours devant les consulats d'Abidjan, Bamako ou Dakar, et supporter les brimades racistes, les trafics ; pratiques courantes dénoncées à maintes reprises par la presse. Aucune justification de refus n'est donnée. De nombreux intel-

lectuels ou parents d'Africains vivant en France renoncent à s'y rendre en visite pour éviter les humiliations auxquelles ils risquent d'être soumis lors de la demande de visas.

Dans ces conditions, les retours temporaires de longue durée (six mois) au pays que les migrants pratiquaient volontiers pour des raisons familiales – retrouver les siens, femmes et enfants notamment – ou économiques – participer aux travaux agricoles – deviennent périlleux. L'intéressé risque de voir son visa périmé et de ne pouvoir en obtenir un nouveau.



En France, les changements de législation très fréquents produisent des irréguliers. Papiers non renouvelés pour chômage excédant six mois, annulation de la procédure de régularisation des femmes venant rejoindre leurs époux avec un visa de tourisme, changement des modalités d'acquisition de la nationalité française pour les enfants entraînant la possibilité d'expulsion des mères et des enfants, sont autant de menaces qui pèsent sur les familles africaines. La crainte d'un non-renouvellement des titres de séjour accentue leur instabilité.

Pour troubles de l'ordre public, ce sont en majorité des Africains qui sont expulsés lors de leur participation à des mouvements sociaux (grèves des foyers Sonacotra de 1975 à 1981, mouvement des "sans-papiers" depuis 1996...).

**Familles africaines
sans-logis,
place de la Réunion,
Paris XX^e, 1989.**



Des femmes et des hommes vivant en France depuis parfois plus de quinze ans, ainsi que leurs enfants, se voient expulsés pour polygamie ou sont confrontés à un refus de renouvellement de leurs cartes de dix ans et sont ainsi jetés dans des situations inextricables. Une telle sanction

n'a ici de sens qu'au regard de la volonté de réduire une main-d'œuvre jugée désormais inutile, indésirable, de se débarrasser de jeunes jugés comme des délinquants potentiels.

La "loi Bonnet" (janvier 1980) autorise les expulsions pour séjour irrégulier, ce que ne prévoyaient pas les ordonnances de 1945. La "loi Peyrefitte" (1981) légalise les contrôles à titre préventif, ces derniers s'effectuant de manière privilégiée aux alentours des foyers d'Africains ou en raison de la couleur de la peau. Les mesures d'incitation au retour (1975-1978), de retours forcés (1978-1981), d'aide à la réinsertion (1983) relèvent de la même logique : diminuer au maximum le nombre d'Africains en France. Elles n'ont d'ailleurs que des effets dérisoires. Le nombre de candidats au retour est bien inférieur au millier pour l'ensemble des pays d'Afrique.

Dans leur volonté d'orienter les anciens rapports de domination vers une relation plus égalitaire, Africains et Africaines s'appuient sur les possibilités offertes par les sociétés démocratiques.

Ségrégations multiples

Plus les restrictions au séjour se multiplient, plus le nombre d'irréguliers s'accroît et ce de manière sélective, touchant les catégories sociales les plus démunies, ne leur laissant d'autres issues que le travail au noir – aubaine pour les patrons peu scrupuleux quant au respect de la légalité⁽¹⁾ – ou l'expulsion. Au-delà des charters de Charles Pasqua, dont le plus tristement célèbre fut celui dit "des 101 Maliens", tous les jours les lignes régulières à destination des pays africains transportent quelques refoulés, déboutés du droit d'asile, illégaux. Dans le même temps sont appelés, à travers des accords bilatéraux, des conventions de stages, des infirmiers et des médecins dans des secteurs hospitaliers délaissés par les Français, ainsi que des informaticiens et des maîtres auxiliaires dans les disciplines scientifiques... originaires de ces mêmes pays, en petit nombre, il est vrai, mais contrôlables, contrôlés.

Ces mesures, qui vont de l'interdiction d'entrée ou de séjour à une sélection de migration selon des critères sociaux privilégiant la circulation des personnes hautement qualifiées, ne s'assortissent pas comme les politiques l'ont prétendu d'une amélioration des conditions de vie des "réguliers" favorable et nécessaire à leur intégration. Les migrants africains sont dans leur majorité ouvriers ou employés, de nombreux diplômés faisant partie de cette dernière catégorie.

Dans l'industrie et les services, où travaillent 70 % d'entre eux (contre 56 % pour l'ensemble de la population active), faute d'accès à des formations adéquates valorisantes en raison de discriminations à l'emploi, ils

1)- Alain Morice, in Didier Fassin, Alain Morice, Catherine Quiminal, *Les lois de l'inhospitalité : les politiques de l'immigration à l'épreuve des sans-papiers*, La Découverte, Paris, 1999.

sont peu nombreux à connaître une ascension professionnelle comparable à celle de leurs collègues autochtones. Plus de 30 % d'entre eux sont au chômage. Celui-ci touche plus particulièrement les jeunes : sur 54 100 chômeurs originaires des pays d'Afrique anciennement sous administration française, 40 000 ont entre 20 et 44 ans, dont une majorité de femmes alors qu'elles sont moins nombreuses en tant qu'actives.

En matière de logement, ils font l'objet d'une ségrégation s'opérant sur la base de leur origine africaine. Se retrouvent dans les mêmes banlieues, éloignées et délaissées par les Français, des Maliens, des Ivoiriens ou des Zaïrois de catégories sociales fort différentes : avocats, informaticiens, ouvriers, commerçants, employés... Les associations de femmes regroupant des Africaines de nationalités et de qualifications diverses dans leur quartier, témoignent de cette ségrégation raciste.

Néanmoins, des luttes et des pratiques citoyennes se développent en s'appuyant sur la dimension égalitaire des droits universels et en invoquant assez fréquemment une histoire partagée. Dans une volonté d'orienter les anciens rapports de domination vers une relation plus égalitaire, les Africains et les Africaines s'appuient sur les opportunités qu'offrent les sociétés démocratiques, et au-delà s'expriment dans le champ social et politique des activités citoyennes. Cette implication dans une citoyenneté ici et maintenant, comme volonté de participer à l'organisation du pouvoir sans être autorisés en droit à ce "privilège" réservé aux nationaux, font qu'ils en élargissent la notion, lui donnant une "réserve de sens", pour reprendre une expression de Monique Chemillier-Gendreau⁽²⁾.

Ainsi, en dépit de logiques institutionnelles peu hospitalières, sans qu'on puisse affirmer qu'elles furent toujours franchement hostiles, on peut déceler tout au long de cette histoire d'immigration une dynamique et des pratiques citoyennes se construisant à partir de l'espace du travail, de la cité et de la politique mais aussi de la relation avec le pays natal.

2)- Monique Chemillier-Gendreau, *L'injustifiable : les politiques françaises de l'immigration*, Bayard, Paris, 1998.

Des pratiques citoyennes dans le monde du travail et les foyers

Quoique le travail fut par définition l'espace d'assignation, voire de relégation du travailleur migrant alors délesté de toute autre forme d'identité que celle liée à l'activité laborieuse, il s'opère avec les migrants africains de la première vague des années soixante et soixante-dix la rupture d'une longue chaîne d'insertion dans le monde ouvrier. Leur entrée dans le salariat ouvrier, en même temps qu'elle annonce les grandes restructurations de l'industrie, se fera massivement dans les PME et PMI, marquant par rapport aux générations précédentes un relatif isolement et une moindre intégration dans les appareils et cadres socioprofessionnels traditionnels.

Cette intégration spécifique dans le monde du travail sera renforcée et alimentée par un mode d'habitat particulier : le foyer. Celui-ci, à la



différence de la cité ouvrière, cultive un entre-soi communautaire et conforte un projet migratoire qui exclut l'installation et la fusion avec les autochtones. C'est aussi un lieu à partir duquel les migrants inventeront bien plus qu'ils ne reproduiront les règles d'un vivre-ensemble, trouveront un positionnement par rapport au pays d'origine et à la terre natale d'une part, à la société française de l'autre.

Lieu de quasi-réclusion, le foyer tentera, sédentarisation et présence durable y contribuant, son entrée dans la ville, ouvrant ses portes au voisinage, aux diverses institutions locales, participant aux actions citoyennes et festives du quartier, "travaillant la présentation de soi" des résidents en direction des autochtones. L'action solidaire avec le pays d'origine, les contributions importantes pour la transformation et l'amélioration du sort des villages quittés révèlent une face cachée du travailleur migrant, une légitimité ou une justification supplémentaires de l'immigration.

Cette relation forte avec le pays d'origine n'implique pas forcément une perspective de retour immédiat. Au contraire, que ce soit à travers les politiques de jumelage et de coopération entre les communes, les collectivités et des entités des pays des migrants, ou que cela soit le fruit d'initiatives propres des migrants et de leurs associations, c'est un mode d'entrée nouveau dans le champ des pratiques publiques en France qui s'ouvre à eux.

En parallèle aux dynamiques impulsées dans les foyers et mettant en scène principalement des populations rurales de l'Ouest africain, on observe une diversification des origines migratoires et du peuplement africain en France. À travers l'arrivée des épouses qui rejoignent les migrants de la vallée du fleuve Sénégal (Maliennes, Mauritaniennes, Sénégalaises) à partir du début des années soixante-dix jusqu'aux années quatre-vingt, s'effectuent la féminisation et la "familialisation" d'un courant migratoire jusqu'alors foncièrement masculin et confiné dans les foyers de travailleurs. Cette féminisation et l'entrée dans la cité qui en résulte fait écho au développement des migrations de populations citadines de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, où apparaissent des femmes seules nouvellement inscrites dans une trajectoire de migration de travail vers la France.

Enfin, les étudiants et les cadres qui, du début du siècle jusqu'aux années quatre-vingt, rentraient au terme de leur formation, intégrant la fonction publique d'État et le secteur privé local, connaissent de plus en plus de difficultés d'emploi et tentent une installation aléatoire en France, au prix souvent d'une déqualification massive. L'immigration africaine prend alors un nouveau visage et l'on voit naître de nouvelles modalités d'insertion, l'aspect familial constituant un autre moment du cycle migratoire, une autre dynamique d'inscription dans l'espace social. De nouveaux acteurs entrent en jeu : les femmes et les enfants inaugurent des formes de citoyenneté en rapport avec le caractère



désormais pluraliste (y compris sur le plan culturel) des démocraties occidentales. L'installation familiale dans un contexte migratoire et dans des sociétés urbaines, pour banale qu'elle soit de prime abord, constitue une véritable aventure, une expérience inédite qui impose une redéfinition des statuts et des rôles sociaux, voire des identités individuelles des acteurs.

Les "sans-papiers" africains de l'église Saint-Ambroise, Paris, mars 1996.

Les femmes s'insèrent grâce à la famille

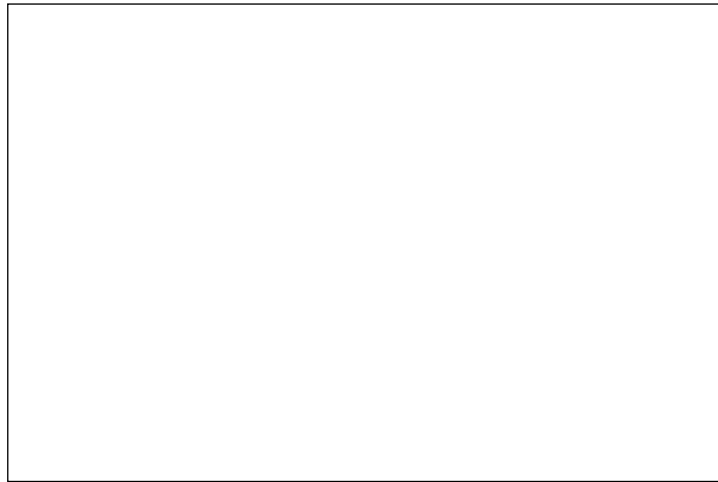
La spécificité des modes d'entrée des uns et des autres dans la société française détermine largement les parcours ultérieurs. Une première modalité, où l'homme est plus souvent travailleur, la femme plus souvent épouse et mère, l'enfant autochtone et "chez lui" (socialement et culturellement mais pas en droit) se retrouve très massivement dans les familles originaires de la vallée du fleuve Sénégal. Configuration classique des migrations de main-d'œuvre non qualifiée, qui deviennent des migrations de peuplement.

Une autre modalité concerne l'homme ou la femme formés en France ou dans un autre pays étranger, dont la formation constitue souvent le mode d'entrée dans la société d'accueil. C'est le parcours des étudiants et des cadres en formation, dont la sédentarisation s'est souvent effectuée au prix d'une déqualification et d'une désillusion très grandes.

Au travers du processus d'insertion familiale, les femmes, principales et premières actrices des dynamiques dans l'habitat, entrent rapidement en relation avec les différentes institutions locales, pendant que la plupart des hommes sont peu investis dans cet espace. Cette modalité d'insertion dans la société française, où les femmes sont en contact privilégié et précoce avec les institutions de proximité (écoles, services sociaux, sanitaires et culturels) et, *a contrario*, les hommes s'insèrent par le travail, marque la manière dont s'effectuent leur sédentarisation et leurs pratiques citoyennes.

La présence des hommes, arrivés seuls comme travailleurs, se justifiait et se légitimait par cette fonction laborieuse qui les définissait et les désignait sous le terme générique de "travailleurs immigrés". Terme marquant et identifiant deux statuts constitutifs de leur identité : l'emploi dans des segments spécifiques du marché du travail et une certaine invi-

Grève à l'usine Chausson,
Gennevilliers, juillet 1997.



sibilité plus ou moins convenue dans la vie de la cité. Néanmoins, cette position n'était pas qu'assignée par le patronat, l'État et la société française. Elle correspondait aussi dans une large mesure au projet migratoire de ces hommes qui se voyaient temporairement en France pour le travail et/ou l'argent : travailleurs disponibles et silencieux. Dans ce parcours, la "familialisation" et à un plus haut niveau la citoyenneté, apparaissent parfois comme un artefact dans leur histoire individuelle, exigeant une "accommodation" pas toujours aisée. Lorsque les hommes ont évolué antérieurement, à la différence des épouses qui les rejoignent, en marge des institutions sociales hors celles du champ professionnel, ce sera une difficulté supplémentaire. La mutation d'une immigration de travail à une immigration de peuplement a ainsi constitué pour les hommes un passage du statut de travailleur à celui de citoyen.

Bien que leur intégration se fit principalement par le biais de l'espace professionnel, la position des pères n'y était pas en vérité presti-

gieuse. Dans l'espace public, elle était encore plus problématique. Au bas de l'échelle des métiers et du travail, leur position professionnelle était synonyme de dévalorisation et leur invisibilité dans la cité source possible et probable de mutisme, de silence et de mise à distance des institutions.

Pourtant, cette position sociale plus ou moins dévalorisée dans l'espace public (professionnel et de citoyenneté) ne produit pas systématiquement une position équivalente dans l'espace domestique et familial. Souvent retranchés ou confinés dans leur famille, l'homme s'y exprime en "patriarche", dont la loi est respectée et appliquée – et ce parfois, de manière forte, voire exagérée ou disproportionnée aux yeux de bien des représentants des institutions qui la remet en cause –. Mais cette ultime position est aussi souvent mise à mal par la perte du statut professionnel et la montée en puissance des femmes et des enfants. La récurrence dans les propos des hommes d'une délégitimation dont ils feraient l'objet de la part des institutions – réalité objective, faux-fuyant ou échappatoire facile de pères en déroute ou en désarroi – en témoigne. Bien des travailleurs sociaux et des acteurs institutionnels semblent sensibles à cette idée de réhabilitation des pères "bafoués" [sic] et plaident pour une nouvelle approche. L'appropriation de l'espace public sera pour les pères et les hommes une manière de sortir de l'ombre et de devenir acteurs reconnus, voire d'être réhabilités par la société.

Dans une large mesure, c'est à travers le mouvement associatif et par le biais du culturel et du religieux que les migrants tentent aujourd'hui de promouvoir des pratiques citoyennes et de donner du sens à une parentalité parfois en déshérence. La dynamique associative résidentielle (communautaire ou mixte, féminine, familiale, religieuse) dans les cités et les quartiers, l'expression, voire la promotion de médiations symboliques et culturelles qui sont au cœur de la sédentarisation de ces populations, constituent à ce titre autant de voies pour une appropriation de l'espace public, une meilleure visibilité et une recherche de reconnaissance.

(Re)-naissance d'une collectivité masculine dans les salles de prières

Comme pour beaucoup d'autres migrations, le religieux représentera pour les populations subsahariennes une instance de structuration communautaire, un lieu d'émergence de la collectivité. La composante musulmane va être particulièrement active dans la mobilisation des hommes dans les cités et les quartiers. Islam des sous-sols et de salles discrètes réunissant les hommes du voisinage, il signe son irruption dans l'espace public sous le sceau d'une semi-clandestinité et d'une forme de mise à l'écart.



Bien souvent, on oppose les dynamiques féminines associatives, laïques et en lien avec les institutions, à celles des hommes regroupés autour du lieu de prière et apparemment désintéressés des problèmes de la collectivité. Dans une société à forte tradition laïque et parfois anticléricale, dans un contexte affichant l'islam comme la religion des terroristes qui prolonge dans l'imaginaire collectif un rejet plus lointain de

On oppose souvent les dynamiques féminines associatives, laïques et en lien avec les institutions, à celles des hommes, apparemment désintéressés des problèmes de la collectivité.

cette religion, ces regroupements sont d'emblée perçus comme malvenus et ce groupe des pères comme "non-fréquentable", surtout en ce lieu posé par définition comme un espace masculin. Des municipalités s'opposent maladroitement à ces salles de prières improvisées aux frontières du public et du privé, en procédant à des verbalisations pour attroupement illégal.

Des rumeurs circulent sur cet islam des bas-fonds où des prêches enflammés prépareraient à l'affrontement. En vérité, sauf cas exceptionnels, rien de tout cela. Seulement des hommes, que des relations contingentes de voisinage et des appartenances communes mettent en position de traduire dans le vécu quotidien une identité ou des identités partagées.

Or, parlant d'identité, le lien entre l'islam et les populations d'Afrique subsaharienne est peu connu, sinon occulté et nié. Il est ancien, profond et fortement présent dans l'histoire des confrontations entre ces populations et la puissance coloniale. La traversée de la période d'administration et de domination coloniales s'est faite dans une large mesure à l'ombre de l'islam. Et, parce que celui-ci s'intégrait dans des logiques de résistance et/ou de soustraction au monde du colonisateur, il sera mal accueilli et tenu en respect. Dès lors, son expression en métropole, sous l'effet des migrations africaines en voie de sédentarisation, s'inscrit aussi peu ou prou dans cette logique séculaire de positionnement vis-à-vis du pouvoir "blanc".

La seule dénomination de "salles de prières" témoigne de l'approche réductionniste dont elles font l'objet de la part des observateurs extérieurs. Tout comme les cours d'alphabétisation pour les femmes dans les quartiers n'avaient pas que pour fonction la lecture et l'écriture, les salles de prières ne sont pas des lieux où l'on ne fait que prier, surtout que ce rituel ne dure que quelques minutes et peut être accéléré ou abrégé selon les circonstances.

Une des premières initiatives collectives des migrants vers le pays d'origine a été la construction ou la restauration des mosquées. Ce geste marque la naissance d'une nouvelle communauté émigrée, et scelle en même temps son destin avec celui du village quitté. Dans leur démarche, les migrants reproduisaient une pratique ancienne au pays d'origine, faisant de la salle de prière également le forum et l'agora, certes réservés aux hommes, où se discutent, s'ébauchent et se construisent des initiatives pour la collectivité. Ainsi, des initiatives

très en phase avec l'actualité des banlieues, comme les rondes des pères africains dans certaines villes, les marches silencieuses après des meurtres de jeunes, sont parties d'associations ou parfois de lieux de prières. Ne pas avoir pris en compte la dimension citoyenne de ces espaces en a réduit la portée dans les initiatives des migrants, dont les modes d'action collective bouleversent parfois les schémas et les traditions en place. Il aurait fallu qu'ils s'impliquent dans des dynamiques associatives laïques à l'image des femmes, ou qu'ils les rejoignent, pour que les conditions de leur participation soient pleinement réunies.

Expression de composantes de plus en plus nombreuses du peuplement des villes, les associations africaines furent d'emblée un creuset de participation citoyenne essayant par tous les moyens de tirer de la marge vers le centre leur public. Un très faible affichage politique (neutralité), un ton et une stratégie peu revendicatifs, une volonté et une offre de participation en feront des interlocuteurs et des partenaires, s'intégrant parfaitement dans les dispositifs de gestion et de traitement des populations africaines par les institutions d'État et les communes.

Le mouvement associatif des femmes africaines : un vivier de pratiques citoyennes

Partenaires dans un cadre politique (l'intégration) mis en place et financé par les pouvoirs publics, le mouvement associatif est le fait certes des femmes mais aussi des institutions. L'implication associative accompagne la conquête d'autres espaces dans la société française. En même temps que se développe une migration féminine de travail (femmes seules urbaines), les migrantes africaines, en prenant une place dans la cité, aspirent à être autre chose que "seulement" mères et épouses. Elles cherchent à s'insérer dans le monde du travail. Insertion professionnelle à la fois souhaitée et appréhendée par les hommes, en raison des mutations importantes qu'elle produisait à terme sur les relations de genre au sein de l'unité familiale et souvent sur le projet migratoire assigné aux femmes. Malgré parfois quelques oppositions ou réticences des hommes, l'accès à l'emploi salarié des femmes deviendra très vite un objectif crucial, traduisant leur désir de se construire un autre statut, d'accéder à une citoyenneté à la fois dans le cadre de la cité et dans celui du travail.

Certes, les positions conquises ou reconquises par les femmes dans le contexte migratoire peuvent remettre en cause une structure et un schéma familial davantage inventés et produits par les hommes dans l'exil que reproduits d'un modèle originaire. Dans la migration, d'emblée les enjeux des rapports de genre ne sont plus les mêmes, tout autant que les symboles et instruments du pouvoir et de l'autorité "mâle" et maritale. De même, les signes de l'infériorité et de la soumission des femmes, tout autant que les leviers de leur émancipation, sont autres.



Le vieux paradigme colonial de l'opposition hommes-femmes se trouve réinstallé dans les politiques et pratiques d'intégration des migrants africains. Cibles privilégiées des institutions, en tant que population à émanciper d'un pouvoir marital et patriarcal pour isoler davantage le travailleur et l'homme à soumettre et à dominer, les femmes, du fait également de leur position dans la cité et des processus qui s'y déroulent, deviennent citoyennes plus vite que les hommes – au sens d'habitantes de la cité, actrices de la démocratie –. Elles sont en relation immédiate avec les institutions, car plus ou moins concernées ou parties prenantes des engagements collectifs locaux et résidentiels.

Des vecteurs d'intégration articulés autour des femmes

Cette opposition homme-femme née de la colonisation s'élabore d'autant plus facilement que la proximité spatiale et le lien institutionnel "précoce" s'accompagnent d'une autre proximité, celle de genre avec les travailleurs sociaux, du fait de l'appartenance majoritaire des agents au sexe féminin. Cette "connivence" inconsciente et de fait favorise une écoute et un abord plus aisés des femmes migrantes, souvent contre les hommes. Un concours de circonstances historiques (les conditions et les contraintes de la rencontre des unes et des autres avec les institutions), une délégation par les pères des fonctions familiales (éducatives, domes-

tiques) aux femmes et mères, une certaine image coloniale de l'homme africain (certes parfois confortée par des comportements) et la perpétuation des pratiques coloniales en leur endroit, ont pu contribuer à favoriser la marginalisation de ces derniers.

La problématique de l'intégration des populations migrantes développée dans les années quatre-vingt a largement été pensée en relation avec la position et la fonction des mères, perçues comme étant au cœur de ce processus. À travers les politiques et dispositifs mis en place (femmes-relais,

médiatrices), les principaux vecteurs de l'intégration seront essentiellement réduits au genre féminin. Ces campagnes et la mise en œuvre d'une action sociale qui se voulait également une action d'intégration de populations migrantes, ont permis le développement d'un certain "savoir-faire" avec les femmes immigrées, à travers les contacts répétés dès le suivi en PMI (protection maternelle et infantile), les relations avec la maternelle, les ateliers d'alphabétisation, etc. Ainsi, l'histoire de la sédentarisation



© IMmédiA.

Cibles privilégiées des institutions en tant que population à émanciper, les femmes deviennent plus vite citoyennes que les hommes.

des femmes d'Afrique noire depuis la décennie quatre-vingt est largement marquée par la relation avec les institutions locales, et construite sur un soubassement implicite d'origine coloniale d'isolement de l'homme, voire de disqualification. C'est aussi l'histoire de l'apparition d'un mouvement associatif fondé sur la résidence commune, impulsé par les femmes et rejoint par les hommes, prolongeant et croisant le projet d'intégration des institutions.

Au-delà des changements dans le cadre domestique, la dynamique associative des familles a appuyé la conquête d'une position dans l'espace public. Malgré une démocratie restreinte qui exclut les Africains du vote en même temps qu'ils en constituent un des enjeux forts, leurs associations ont su trouver une place dans les villes et faire montre d'une participation citoyenne introuvable chez de nombreux autochtones. Globalement, loin d'une stratégie radicale ou contestataire, leur action n'en est pas moins politique et centrée sur une atténuation des discriminations qui les frappent dans l'accès aux droits sociaux (logement, santé, scolarité, etc.). Les associations veulent également corriger l'image et la perception négative de leurs publics par l'explication des conduites, l'accompagnement des familles, l'animation urbaine et la promotion de la rencontre des peuples et des cultures.

Aux confins de la démocratie représentative : des luttes citoyennes radicales

Entre le contexte législatif de plus en plus répressif et restrictif qui a accompagné le développement de l'immigration africaine et la relative captation des initiatives associatives et communautaires dans le cadre consensuel et contractuel de l'intégration, s'est ouvert et approfondi tout un champ de luttes qui révélaient les limites du traitement légal de l'immigration. Au-delà du contrat d'intégration (côté jardin) auquel devaient souscrire les migrants, les logiques sociales et institutionnelles font état de mécanismes de discrimination et de ségrégation (côté cour) qui frappent les immigrés et leur descendance en dépit des "efforts consentis" pour entrer dans la société. Le traitement de ces situations, qui concernent de façon massive les Africains, se fera par des irruptions violentes sur la scène publique. Les pouvoirs publics eux-mêmes saisissent le caractère inopérant ou insuffisant du cadre politique de l'intégration, et affichent leur intention de lutter contre les discriminations. Au demeurant, le fait qu'elles touchent aussi les descendants autochtones et nationaux est pour beaucoup dans cette réorientation politique.

Depuis plus d'une décennie, les Africains, hommes et femmes, sont aux premiers rangs de ces luttes urbaines. En effet, loin d'une opposition mécanique entre des hommes marginalisés et des femmes soutenues par les institutions locales, il s'avère que celles-ci sont aussi fortement discriminées en même temps qu'elles sont valorisées par



rapport aux hommes dans leur mobilisation associative et leur participation citoyenne.

Les luttes menées par ces migrants non invités en droit au jeu démocratique interrogent l'essence même de la démocratie sur la nécessité d'élaborer une qualité de relation, de réciprocité entre nationaux et étrangers. Ainsi, par leurs luttes, ils se posent et s'invitent comme citoyens, entrent dans la démocratie française. À leur manière et de leur position, ils indiquent les lignes futures de cette évolution :

- ouverture du débat sur les frontières et la libre circulation, remettant en cause la confiscation discrétionnaire et au fond antidémocratique qu'en font les politiques ;
- réorganisation et reformulation de la coopération Nord-Sud en impliquant les citoyens, les instances locales et nationales ;
- expression des enjeux démocratiques liés aux politiques de contrôle des populations migrantes, invention de pratiques citoyennes hautement novatrices – telles les rondes des pères contre l'insécurité –, palliant aussi de ce fait aux carences en la matière des pouvoirs publics ;
- mobilisation des mères, qui recrutent les jeunes pour entretenir jardins et pelouses dans les cités.

Plus profondément, en définissant publiquement leurs aspirations et en refusant leur maintien en simple position de soumission à la loi, les migrants africains prouvent leur capacité d'agir plutôt que de subir. Enfin, participant à la création des richesses, ils légitiment par ce fait et par l'histoire des apports de leurs ancêtres à la métropole (guerres pour la défense commune de la patrie), ainsi que par les dettes de la France à leur endroit (esclavage, colonisation et pillage), leur entière participation au partage des biens et à l'organisation politique de la société. Néanmoins, si les migrants africains ont su, de manière plus ou moins inédite et courageuse, saisir des opportunités leur permettant d'affirmer leur participation citoyenne à la société française, encore fallait-il que les conditions démocratiques leur offrent ces opportunités. ◀



Mogniss H. Abdallah, "La longue marche du mouvement associatif pour transcender les frontières politiques de la citoyenneté"

► Dossier *Vie associative, action citoyenne*, n° 1229, janvier-février 2001

Philippe Dewitte, "Des tirailleurs aux sans-papiers : la République oubliée"

► Dossier *Immigration, la dette à l'envers*, n° 1221, septembre-octobre 1999

Stéphane Hessel, "Les sans-papiers, victimes pour l'exemple de la politique d'immigration"

► Hors dossier, n° 1202, octobre 1996

Catherine Quiminal, "La famille soninké en France"

► Dossier *Histoires de familles*, n° 1185, mars 1995

Claudette Bodin et Catherine Quiminal, "Le long voyage des femmes du fleuve Sénégal"

► Dossier *Elles... Femmes en mouvement*, n° 1141, mars 1991

Moustapha Diop, "Le mouvement associatif négro-africain"

► Dossier *Les Africains noirs en France. II – La vie culturelle*, n° 1132, mai 1990